

Contact

C O M M U N E D E N E A U F L E S - S A I N T - M A R T I N

C I N E M A E N P L E I N A I R

Sommaire

Conseil Municipal p2
Travaux en cours p2
Réalisations p2
Vie locale p3
Culture patrimoine animations p4
Communication p4
Bien vivre ensemble p5
Dans le rétro p6
Partage p6 et 7
N° utiles p7
Commerces P7

Restons en lien

Mairie
Rue St-Martin
27830 Neaufles St-Martin

☎ 02 32 55 00 04

@ mairie.neaufles@
yahoo.fr

f Mairie de Neaufles-
Saint-Martin

📅 Lundi de 9h00 à
12h00 et de 13h30 à
18h30

Mardi et vendredi
De 13h30 à 18h30

Jeudi de 16h00 à 18h30

Mercredi et samedi
de 9h00 à 12h00



Après la projection du film Bohémien Rhapsody le 28 juillet où les spectateurs ont pu apprécier la vie trépidante du groupe Queen, confortablement installés sur des transats, le Maire et le CCAS vous convient **mercredi 26 août prochain à 21h00** à la projection de **L'Appel de la Forêt**, film tiré du roman de Jack London, avec Harrison Ford et Omar Sy.

Cette séance vous est offerte gracieusement. Les 50 premiers arrivés pourront bénéficier de transats.

Toutes les conditions sanitaires seront respectées. N'oubliez pas votre masque, vous pourrez le retirer une fois assis.

L E M O T D U M A I R E

Chères Neaufléennes, chers Neaufléens,

J'ai le plaisir de vous présenter la nouvelle version de notre journal « Contact ».

La commission Communication, nouvellement élue a souhaité rajeunir ce moyen de communication tout en conservant son esprit et son efficacité.

Ce journal en couleur, plus agréable à lire, comprend le résumé des décisions de notre Conseil Municipal et de nouvelles rubriques pour vous accompagner au quotidien et vous faire découvrir l'histoire de notre village et ses nombreux atouts.

Vous y retrouverez toutes les informations essentielles sur les services de la commune ou sur le centre communal d'actions sociales (CCAS), les réglementations applicables pour un « bien vivre ensemble » ainsi que les différentes manifestations ou actions organisées dans la commune.

Bonne découverte et bonne lecture.

Très cordialement.

Votre Maire,
Jean-Pierre FONDRILLE

E C H O S D U C O N S E I L M U N I C I P A L D U 1 0 J U I L L E T 2 0 2 0 *

- Election des délégués titulaires et suppléants aux élections sénatoriales ➡ A l'unanimité sont désignés : J.P. Fondrille, H. Descarrega et Y. Leroy (titulaires). S. Lacas, J.P. Lejeune et C. Leconte (suppléants)
- Désignation des membres de la commission de contrôle de la liste électorale ➡ A l'unanimité sont désignés : O. Branle, H. Descarrega, J.M. Cavé, J.P. Roche et M. Chenouard
- Désignation du correspondant « Défense Nationale » ➡ Le Conseil valide la proposition du Maire et désigne J.P. Lejeune à cette fonction.
- Tarif du repas de cantine pour l'année scolaire 2020/2021. ➡ La Sté SAGERE, fournisseur prévoit une augmentation de ses tarifs de 2.8 %. A l'unanimité le Conseil décide de ne pas augmenter le prix du repas qui reste à 3.30 €
- Réfection de l'assainissement du logement de fonction de l'école. ➡ Une réfection est nécessaire suite à plusieurs obstructions. Deux devis sont proposés (Sté Benoit TP et Sté Eurovia). Le Conseil retient le devis de la Sté Benoit TP pour un montant de 3 886.40 € HT.

* L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est consultable sur le site de la Mairie et sur les panneaux d'affichage situés face à la Mairie.

T R A V A U X E N C O U R S



ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Les objectifs sont la suppression des poteaux, fils et câbles disgracieux ainsi qu'une économie significative de l'éclairage public obtenue par l'installation d'ampoules LED dans les réverbères.



BORNES A INCENDIE

Afin de respecter la réglementation incendie, nous augmentons le nombre de bornes incendie. Ces nouvelles bornes sont réparties sur l'ensemble du village.

R E A L I S A T I O N



REPARATION DE LA CROIX DE LA PLACE SAINT-PIERRE

Les agents communaux ont réparé la croix dont le bois était très abîmé.

Cet élément, patrimoine de notre commune, a retrouvé sa place.

La deuxième croix située rue de la Côte Blanche sera également rénovée prochainement.



Les Contes du Marais—le 27 juin 2020

Organisée par la Communauté de Communes et la Mairie de Neaufles-St-Martin, la soirée autour de l'étang a été très appréciée des participants.

Les conteurs ont su captiver l'attention de tous en narant six contes sur le thème du marais.

C'est à la lumière de torches que tous ont partagé un moment de convivialité pour clore cette promenade.

L'Ecole est finie



Avec une émotion particulière, l'année scolaire s'est achevée par une petite fête organisée par le corps enseignant et l'association l'Ecole Buissonnière.

Les élèves de CM2 ont pu entonner des chants rythmés, accompagnés instrumentalement par Marc Descarrega et ses amis.

Ce moment a été l'occasion d'admirer l'exposition de dessins des enfants préparée par MM. Caron et Moustey. Force est de constater que la relève des peintres de Neaufles est assurée.

Merci à Mesdames la directrice, les professeurs des écoles, le personnel communal qui ont, en cette période compliquée, rempli leurs missions auprès de nos enfants.



Toutes ces animations étaient soumises aux règles sanitaires réglementaires en vigueur.

C U L T U R E — P A T R I M O I N E — A N I M A T I O N S

Conscients de la déception des Neaufléens devant l'absence de manifestations cet été, les Commissions Animations, Patrimoine et le CCAS étudient les différentes possibilités d'animations compatibles avec les règles sanitaires actuelles.

Septembre

- **Journée du Patrimoine (samedi 19)**
- **Accueil des nouveaux Neaufléens (samedi 19)**
- **Troc plantes (fin septembre)**

Octobre

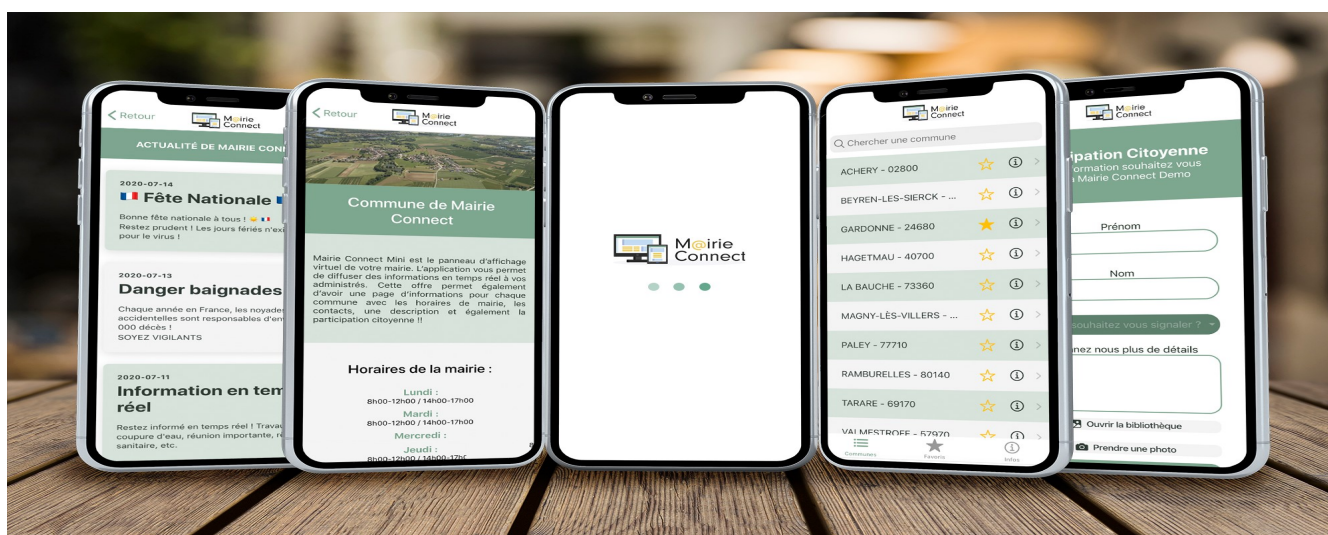
- **Concours de pétanque sur le terrain communal (samedi 3)**
- **Atelier trimestriel pour tous sur le thème parfum ou botanique ou cuisine (courant octobre)**
- **Journée dédiée aux anciens (samedi 17)**

D'autres animations sont à l'étude de faisabilité pour les mois de novembre et décembre 2020.

Ces animations étant susceptibles d'être adaptées, reportées ou annulées suivant l'évolution des consignes sanitaires, les informations détaillées concernant chaque événement vous seront communiquées au plus près de sa date.

C O M M U N I C A T I O N

P A N N E A U P O C K E T



Afin de recevoir rapidement les alertes infos de notre village, la commission Communication vous propose de recevoir des flashs infos sur votre smartphone via Panneau Pocket.

Ce service est gratuit, il vous suffit d'installer l'application sur votre téléphone portable en la téléchargeant à partir de Play Store. Vous bénéficierez ainsi des informations en temps réel où que vous soyez.



B I E N V I V R E E N S E M B L E

Si la grande majorité des Neaufléens respecte les règles de savoir vivre nécessaires dans une communauté, il y a besoin de rappeler quelques principes :

- **Masques jetables**

Les masques chirurgicaux doivent être jetés dans une poubelle et non dans la rue ou espace public comme nous avons pu hélas le constater.

- **Etang du parc nature**

Il est formellement interdit de s'y baigner. Cette interdiction est mentionnée sur les panneaux à l'entrée du parc. Il convient de rappeler que des dénivelés importants composent cet étang et qu'un enfant voire un adulte pourrait s'y noyer.

- **Chiens**

Les animaux sont nos amis mais ils peuvent faire particulièrement peur lorsque vos portails sont ouverts. Vous êtes responsables de vos animaux de compagnie et devez impérativement veiller à ce qu'ils ne divaguent pas sur la voie publique. Vous devez également veiller à ce que vos clôtures soient adaptées à la taille de vos chiens. Lors de vos ballades dans la commune ou à l'étang vos chiens doivent être tenus en laisse et leurs déjections doivent être ramassées. Pour rappel, ceux classés en catégorie 1 ou 2 doivent faire l'objet de mesures particulières dont l'obligation d'obtenir un permis de détention par la Mairie de résidence.

- **Nuisances sonores**

Plusieurs Neaufléens se sont plaints en mairie de nuisances sonores. Pour rappel les activités de bricolage et de jardinage employant des équipements à moteur sont soumis à horaires :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 20h00

Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00

A L E R T E

Plusieurs cambriolages ont eu lieu dans notre village ces dernières semaines. Soyez très attentifs et signalez toute anomalie à la gendarmerie. La mairie a demandé aux forces de l'ordre une surveillance particulière sur Neaufles-Saint-Martin.

S E R V I C E S

Canicule

La commune, dans le cadre du plan canicule, tient un registre nominatif confidentiel en mairie, afin de recenser les personnes vulnérables qui le souhaitent. Le service compétent peut ainsi les contacter et les prendre en charge si nécessaire. Ce dispositif s'adresse aux personnes âgées, handicapées ou isolées résidant à leur domicile dans la commune de Neaufles-St-Martin.

Distribution de masques

- Les masques du département et ceux de la Mairie sont à disposition en Mairie aux jours et heures d'ouverture pour les Neaufléens qui ne les auraient pas retirés.
- Les membres du CCAS ont procédé à une distribution de ceux offerts par la Mairie aux personnes de 65 ans et plus. Les personnes vulnérables peuvent se rapprocher de la Mairie afin d'en bénéficier.

Face au virus, restons tous vigilants

D A N S L E R E T R O

Notre journal Contact a déjà 25 ans, cette nouvelle présentation nous amène à revenir vers l'origine de ce bulletin municipal.

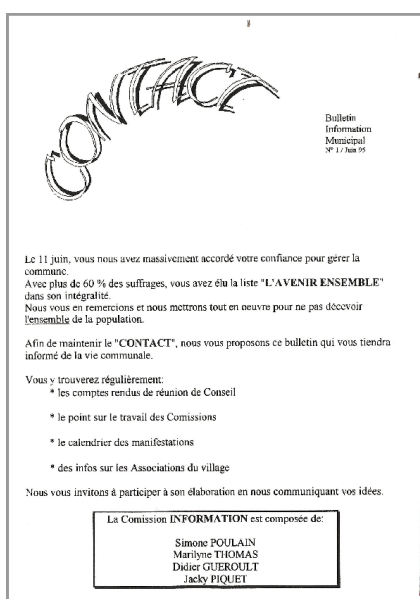
Le premier numéro est paru en juin 1995, juste après les élections municipales, les Neaufléens avaient plébiscité la liste de M. DEGLOS Lucien qui fut élu maire de la commune.

A cette époque, la commission information était composée de Simone Poulain, Marilyne Thomas, Didier Guérout et Jacky Piquet.

Ce journal a évolué au fur et à mesure des parutions selon les diverses manifestations et informations locales.

Aujourd'hui, nous vous proposons cette nouvelle version agrémentée de rubriques sur la vie de notre village afin que nous puissions garder le Contact.

N°1



N°136



P A R T A G E S



Jardinage — Conseils d'anciens - Août

Potager

Le temps consacré au binage, à l'arrosage et aux récoltes l'emporte sur celui qu'exigent plantations et semis, mais il ne faut pas négliger ces derniers. Dans les espaces que vous aurez laissés vacants, semez épinard, mâche, scaroles et frisées, radis d'hiver et oignon blanc...

◇ Verger

Commencez la taille des framboisiers non remontants en supprimant les tiges qui ont déjà donné des fruits mais attention de ne pas couper les jeunes pousses, ce sont celles qui donneront l'an prochain. Pommes, poires, pêches grossissent. Et les prédateurs en profitent...

